



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2016

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 AVRIL 2016
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 - 1. Rapport de la directrice générale / secrétaire-trésorière - Contrats octroyés
 - 2. Fermeture du bureau administratif – Vacances estivales
- VII TRÉSORERIE
 - A) Tonnages de la période
 - B) Comptes à payer de la période
- VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - A) Dépôt du rapport financier 2015
 - B) Mandat pour vente ou location de terrains
 - C) Achat d'un terrain à la Ville de Lachute
 - D) Ratification du renouvellement / Assurances générales 2016-2017
 - E) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté
 - F) Ratification d'un mandat à Draghia Avocats Inc. / Appel d'offres pour la gestion du lieu d'enfouissement technique de Lachute
 - G) Ratification d'un mandat à Dufresne Hébert Comeau Avocats / Dossier taxes à la consommation
 - H) Ratification d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton / Dossier taxes à la consommation
 - I) Renouvellement du cautionnement au MDDELCC
 - J) Autorisation de signature – Entente relative au compostage et traitement des sols / GSI Environnement
 - K) Versement d'une compensation financière – Réseau routier de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 19 mai 2016

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, André Jetté, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Martin Charron, conseiller municipal de la ville de Brownsburg-Chatham, Denis Lavigne, maire de la municipalité de Saint-Placide et madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-05-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en ajoutant toutefois le point suivant à Varia : Mandat pour la modification du territoire de desserte du lieu d'enfouissement technique de la RIADM.

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 21 AVRIL 2016

- La directrice générale et secrétaire-trésorière présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2016.

2-05-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

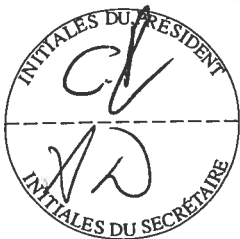
Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 2016.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

V- CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI- RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Contrats octroyés

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

2- Fermeture du bureau administratif – Vacances estivales

- Information de la directrice générale quant à la fermeture du bureau administratif du 1^{er} au 12 août 2016 inclusivement.

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compostage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22-04-16 au 19-05-16, déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

3-05-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Martin Charron

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la période du 22-04-16 au 19-05-16, et ce, pour un montant de 1 222 303,58 \$.

- adopté à l'unanimité

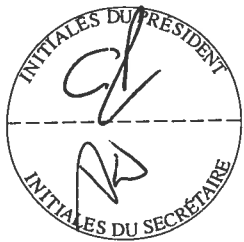
VIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Dépôt du rapport financier 2015

- Il y a dépôt du rapport financier 2015 réalisé par les auditeurs externes de la Régie, Raymond Chabot Grant Thornton.

B) Mandat pour vente ou location de terrains

CONSIDÉRANT les lots numéros 2 625 407, 2 873 058, 3 505 873 et 3 505 874 appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une entreprise à acheter ou à louer lesdits lots ou une partie de ceux-ci pour en faire un usage non résidentiel;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente ou à une telle location;

CONSIDÉRANT les négociations en cours dans le cadre de ce dossier;

4-05-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et sa directrice générale/secrétaire-trésorière à négocier, conclure et accepter l'offre d'achat ou de location qui pourrait être déposée par une entreprise intéressée à acheter ou à louer les lots numéros 2 625 407, 2 873 058, 3 505 873 et 3 505 874 appartenant à ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

C) Achat d'un terrain à la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire acquérir de la Ville de Lachute le lot numéro 3 505 872 situé sur le Chemin des Sources à Lachute;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est disposée à vendre ledit lot;

5-05-16

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Martin Charron

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve l'achat du lot numéro 3 505 872 appartenant à la Ville de Lachute et situé sur le Chemin des Sources à Lachute, et ce, pour la somme de 1 \$;

QUE le président, monsieur Carl Péloquin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, soient autorisés à signer une promesse d'achat ainsi qu'un document d'acte de vente ainsi que tous les autres documents nécessaires pour la conclusion de l'achat en question.

- adopté à l'unanimité

D) Ratification du renouvellement / Assurances générales 2016-2017

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de renouveler ses assurances générales;



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2-05-12 acceptant la proposition du courtier « Lemieux, Ryan & associés » suite à un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement pour la période du 5 mai 2016 au 5 mai 2017;

6-05-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte la proposition du courtier « Lemieux, Ryan & associés » et ratifie le renouvellement des assurances générales pour la période du 5 mai 2016 au 5 mai 2017, et ce, pour une prime de 30 126 \$ (taxes en sus).

QUE ladite Régie mandate sa directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, et/ou son président, monsieur Carl Péloquin, afin de signer, s'il y a lieu, le contrat relatif au renouvellement des assurances générales.

- adopté à l'unanimité

E) Autorisation de paiement de sommes à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-11-14 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant la nécessité pour ladite Régie de demander à Accuracy Canada et à M. Raynald Mercille de poursuivre l'enquête en cours pour constituer et documenter plusieurs dossiers susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'un ou plusieurs recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la possibilité d'en affecter une partie au paiement de la facturation reçue des firmes Accuracy Canada et Société Raynald Mercille qui excède les sommes prévues au budget;

7-05-16

Il est

Proposé par : M. Martin Charron

Appuyé par : M. Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement de la facture numéro 16-20 de la Société Raynald Mercille pour un montant total de 6 294,41\$, taxes incluses pour des travaux réalisés entre le 1^{er} et le 30 avril 2016.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE les honoraires et frais requis en paiement de ces factures soient payés par l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2015.

- adopté à l'unanimité

F) Ratification d'un mandat à Draghia Avocats Inc. / Appel d'offres pour la gestion du lieu d'enfouissement technique de Lachute

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels juridiques dans le dossier de l'appel d'offres pour la gestion du lieu d'enfouissement technique de Lachute appartenant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme d'avocats Draghia Inc. le 16 mai 2016;

8-05-16

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ratifie le mandat à M^e Bogdan Draghia, avocat chez Draghia Avocats Inc., dans le dossier de l'appel d'offres pour la gestion du lieu d'enfouissement technique de Lachute, le tout selon l'offre de services datée du 16 mai 2016.

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2015 de ladite Régie.

QUE la Régie autorise le paiement de la facture numéro 3016 datée du 15 mai 2016 au montant de 359,39 \$ (taxes incluses) puisque celle-ci est reliée au présent mandat à la firme Draghia Avocats Inc.

- adopté à l'unanimité

G) Ratification d'un mandat à Dufresne Hébert Comeau Avocats / Dossier taxes à la consommation

CONSIDÉRANT les divers mandats octroyés par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour procéder à l'analyse de l'application des taxes à la consommation à l'égard des fournitures de services relatifs à la gestion des activités de ladite Régie;

CONSIDÉRANT le dépôt d'observations et de commentaires transmis à la Régie concernant ces taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT la rencontre avec madame Guylaine Dallaire de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que M^e André Comeau du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de discuter du dossier de taxes de ladite Régie;



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier et les commentaires transmis à la Régie dans ce dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue du cabinet Dufresne Hébert Comeau Avocats en date du 9 mai 2016;

9-05-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté
Appuyé par : M. Martin Charron
et résolu

QUE la Régie ratifie le mandat au cabinet Dufresne Hébert Comeau Avocats pour l'accompagnement de la Régie dans son dossier de taxes à la consommation, auprès de Revenu Québec pour une somme globale ne dépassant pas 24 999 \$ taxes incluses.

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2015 de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

H) Ratification d'un mandat à Raymond Chabot Grant Thornton / Dossier taxes à la consommation

CONSIDÉRANT les divers mandats octroyés par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour procéder à l'analyse de l'application des taxes à la consommation à l'égard des fournitures de services relatifs à la gestion des activités de ladite Régie;

CONSIDÉRANT le dépôt d'observations et de commentaires transmis à la Régie concernant ces taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT les rencontres avec madame Guylaine Dallaire de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que M^e André Comeau du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de discuter du dossier de taxes de ladite Régie;

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier et les commentaires transmis à la Régie dans ce dossier;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Raymond Chabot Grand Thornton en date du 3 mai 2016;

10-05-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté
Appuyé par : M. Martin Charron
et résolu



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la Régie ratifie le mandat à la firme de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'accompagnement de la Régie dans son dossier de taxes à la consommation, auprès de Revenu Québec pour une somme globale ne dépassant pas 24 999 \$ taxes incluses.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le paiement de la facture numéro FAC1316850 de la firme de Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant total de 2 701,91 \$, taxes incluses.

QUE les honoraires et frais requis dans le cadre de ce mandat soient payés à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2015 de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

l) Renouvellement du cautionnement au MDDELCC

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 19 janvier 2006 du Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles par lequel les exploitants des lieux d'enfouissement sanitaire ont l'obligation de fournir une garantie financière au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se conformer aux exigences dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC désire recevoir ce cautionnement selon certaines modalités précises;

CONSIDÉRANT l'échéance du 19 juillet 2016 du cautionnement présentement en vigueur;

11-05-16

Il est

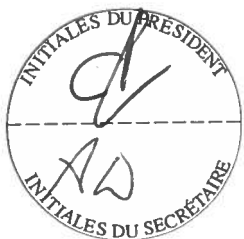
Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit autorisée à émettre un cautionnement de garantie au montant de 1 M\$ pour une période d'un an, soit du 19 juillet 2016 au 19 juillet 2017, auprès du courtier Aon Parizeau Inc., au coût de 6 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités acceptables par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

QUE mandat soit donné au président, monsieur Carl Péloquin, et/ou à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Andrea Daezli, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin de signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE le coût de ce cautionnement soit facturé à RCI Environnement (Division de WM Québec inc.), à titre d'exploitant du LET de Lachute.

- adopté à l'unanimité

J) Autorisation de signature – Entente relative au compostage et traitement des sols / GSI Environnement

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative au compostage et traitement des sols à intervenir entre la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes et GSI Environnement concernant la plate-forme de compostage et centre de traitement des sols, situés au lieu d'enfouissement technique de Lachute, appartenant à la Régie;

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente a été examiné par les procureurs de la Régie ainsi que par sa directrice générale, madame Andrea Daezli;

12-05-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise son président et sa directrice générale afin de signer l'entente relative au compostage et traitement des sols à intervenir avec GSI Environnement.

- adopté à l'unanimité

K) Versement d'une compensation financière – Réseau routier de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

CONSIDÉRANT le transport d'argile effectué pendant plusieurs années sur le réseau routier de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil dans le cadre des activités de disposition d'argile de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT les engagements de la Régie concernant l'amélioration du réseau routier de la municipalité de St-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a procédé à un appel d'offre à l'automne 2015 et que, par la suite, des travaux ont été réalisés sur le Chemin Marineau;

CONSIDÉRANT la somme prévue au budget de la Régie permettant de verser une compensation à la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour l'amélioration de son réseau routier;

13-05-16

Il est

Proposé par : M. Denis Lavigne

Appuyé par : M. Martin Charron
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve le paiement de la facture numéro 59 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au montant de 82 186,10 \$ taxes incluses, concernant des travaux de pulvérisation et de mise en forme du Chemin Marineau à Saint-André-d'Argenteuil.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

- Mandat pour la modification du territoire de desserte du lieu d'enfouissement technique de la RIADM

CONSIDÉRANT le décret numéro 918-2003 délivré par le gouvernement du Québec en 2003 et portant sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM);

CONSIDÉRANT les dispositions du nouveau plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Argenteuil qui n'établit plus de territoire de desserte dorénavant;

CONSIDÉRANT, dans ce contexte, la pertinence pour la RIADM de procéder à la modification du territoire de desserte de son lieu d'enfouissement technique afin de s'arrimer au PGMR;

14-05-16

Il est

Proposé par : M. André Jetté

Appuyé par : M. Martin Charron

et résolu

QUE mandat soit donné au président, monsieur Carl Péloquin, et à la directrice générale, madame Andrea Daezli, de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes afin d'avoir recours à toutes les ressources nécessaires, professionnelles ou autres, dans le but de procéder à une demande de modification du territoire de desserte du lieu d'enfouissement technique de ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont de nouveau adressées au Conseil de la Régie.

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

15-05-16

Il est

Proposé par: M. Martin Charron

Appuyé par : M. André Jetté

et résolu



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 juin 2016 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Carl Péloquin
Président